N° 64. Mercredi 16 Mars 1842. 13me Année.

Journal de La Haye.

LA HAYE, *le* 15 *mars*.

Le *Staats-Courant* publie aujourd'hui un avis, en date d'hier, du chambellan maître des cérémonies, portant que la Cour a pris le deuil, pour une quinzaine, à l'occasion du décès de Son Altesse royale la princesse Caroline-Louise-Marie-Frédérique-Thérèse-Charlotte-Wilhelmine-Augusta de Mecklenbourg-Strélitz.

S. M. par arrêté du 27 février dernier n° 72, a nommé chevalier de l'ordre du Lion-Néerlandais, M. le comte J. D. de Rechteren, chambellan de S. M. et gouverneur de la province d'Overyssel.

Par arrêté royal du 9 de ce mois n° 132, M. le capitaine F. Kroese, du 10e régiment d'infanterie, conformément à sa demande, a été mis à la pension.

Nous empruntons au *Staats-Courant* la statistique suivante, sur notre colonie de Surinam :

Au moyen de la bonne administration des finances de l'état et par l'habile coopération du major d'artillerie Engelberts, on a fait sous le gouvernement de M. Ryk de sensibles améliorations aux bâtimens et ouvrages publics, sans qu'il en soit résulté aucune augmentation de dépense.

Le fort la *Nouvelle-Amsterdam*, qui naguère ne méritait pas le nom de fort, a été tout-à-fait réparé et mis en bon état de défense.

Le fort *Zeelandia* s'est amélioré par la construction de nouvelles habitations pour les officiers; les postes du cordon de défense intérieure ont été mis également en état de défense.

Les différens bureaux du gouvernement ont été réunis dans le nouvel Hôtel-de-Ville en maçonnerie à Paramaribo, qui vient d'être achevé.

L'ancien local de la cour de justice de Surinam, qui était très-délabré, a presque entièrement été reconstruit. On en a amélioré la distribution, au point de pouvoir y établir la Banque particulière des Indes-Occidentales qui précédemment avait ses bureaux dans une mauvaise baraque en bois.

On a bâti deux nouveaux magasins du gouvernement à Paramaribo, en remplacement de l'ancien local qui tombait en ruines. On a passé l'adjudication pour la construction d'un troisième magasin.

Les ponts et les chemins à Paramaribo et aux environs sont actuellement en parfait état d'entretien.

Le revêtement en bois des bords de la rivière dans Paramaribo, a été remplacé par des quais en maçonnerie; on a employé pour ces travaux les matériaux d'un fort inachevé qu'on a démoli comme étant tout-à fait inutile.

La population libre de la colonie de Surinam qui compte plus de 40,000 ames, ne se compose que pour une petite partie d'Européens ou de leurs descendans; les gens de couleur et les esclaves émancipés en forment la majeure partie.

Le nombre des esclaves attachés aux plantations s'élève à 32,622, et celui des esclaves inscrits sous nom privé à 14,257, de manière que toute la population esclave de la colonie de Surinam comptait, au 31 décembre 1841, 46,879 individus.

Les lépreux, au nombre de 400 à 450 séquestrés, dans l'établissement dit *Batavia*, et qui sont à jamais perdus pour la Société, sont entretenus pour la plus grande partie aux frais du gouvernement.

Le curé Grooff s'est chargé de l'enseignement religieux de ces malheureux. Il continue à se dévouer à cette noble tâche, et il passe la plus grande partie de l'année au milieu de ce théâtre de la misere et de l'affliction où il donne l'exemple de la véritable charité chrétienne et de la plus complète abnégation.

Les tribus d'Indiens disséminés, dont il est difficile de faire le recensement, mais qui probablement ne vont pas au-delà de 1,000 individus, vivent de la chasse et de la pêche et montrent le plus grand éloignement pour tout travail.

Les nègres des fôrets, descendans d'anciens marrons et pacifiés, sont divisés en diverses tribus comme les *Aukanois* au nombre de 2,500, les *Saramaccanois* et les *Sarakreekois* au nombre de 3,000; enfin les nègres de *Bekoe* et *Moesinga* ou *Matuarie* dont on en compte 800. Précédemment ces nègres des fôrets étaient dangereux pour la sûreté publique, et c'est pourquoi on avait établi le cordon de défense intérieure. Aujourd'hui, ils vivent paisiblement dans leurs forêts, mais n'ajoutent rien à la valeur du pays. Car, outre la culture de leurs potagers pour leur propre consommation, ils ne s'occupent d'aucun autre travail que de celui d'abattre et de couper du bois qu'ils confient au cours des rivières et viennent vendre aux plantations ou dans la ville. Le christianisme a fait quelques progrès parmi la tribu des *Saramaccanois* et des *Sarakreekois*, grâce au zèle des missionnaires moraves dont les travaux apostoliques semblent être couronnés d'un bon résultat.

On n'entretient pas de relations directes avec la tribu des nègres de *Borni*, qui sont au nombre de 6 à 700, parce qu'ils descendent des insurgés qui se sont sauvés, en 1805, dans les forêts après s'être livrés au meurtre et au pillage. On les laisse maintenant en repos, et les *Aukanois* répondent de leur conduite. Ils sont établis sur la rive gauche de la Marowyne, mais ils émigrent peu-à-peu sur la rive droite ou le côté français de la rivière.

En additionnant les chiffres ci-dessus, on peut compter la population de Surinam comme suit :

Hommes libres de toutes couleurs	10,200
Esclaves	46,879
Indiens	1,000
Nègres des fôrets	7,000
Total.	65,079

Le nombre des esclaves diminue annuellement. Le décroissement a été pour les trois dernieres années d'environ 850 par an ou 2 % de cette population. Les manumissions y contribuent pour beaucoup, mais les causes principales en sont l'immoralité, la polygamie, un travail excessif, surtout celui fait de nuit, et le manque de nourriture convenable.

L'état sanitaire qui est généralement satisfaisant dans la colonie de Surinam, a pris une tournure défavorable pendant les cinq derniers mois de l'année passée. En août 1841, il s'est déclaré des fièvres bilieuses très-malignes qui n'ont pas tardé à prendre les symptômes de la fièvre jaune. Quoique d'abord la garnison semblât être épargnée, elle fût attaquée de la maladie en octobre et en novembre, et bientôt on compta 52 décès pendant le dernier semestre; le premier n'en avait offert que 23.

Les bâtimens de guerre de la station de Surinam n'ont essuyé qu'une perte comparativement légère. Parmi leurs équipages, il n'y a eu qu'un seul décès pour le premier semestre de 1841, et seulement 9 pour le dernier.

C'est la flotte marchande qui a eu le plus à souffrir. La plupart des navires n'ont pu retourner à leurs ports respectifs qu'après avoir complété leurs équipages, soit parmi les marins des bâtimens de guerre, soit par des militaires retraités ou d'autres.

Parmi la bourgeoisie, les décès se sont élevés pendant le premier semestre à 143 et pour le reste de l'année à 207.

A la fin de janvier de l'année courante, la maladie avait diminué, mais elle n'avait pas cessé tout-à-fait.

L'agriculture est généralement déprimée dans la colonie de Surinam, par le bas prix extraordinaire des produits coloniaux dans la mère-patrie.

Le chiffre des plantations et des terrains qui sont encore en exploitation s'élève à 383 Parmi ces exploitations, il y a 106 fabriques de sucre dont 46 fonctionnent par la vapeur. Dans les autres plantations, nos moulins à sucre se meuvent par l'eau ou par mulets.

Il y a, en outre, 129 plantations de café, 50 de coton, 2 de cacao et 1 d indigo.

Les autres sont des terrains pour la consommation privée et des pépinières qui ne produisent rien pour l'exportation.

La récolte en 1841 n'a pas été défavorable. Pendant cette année, on a embarqué 31 millions de livres de sucre; 1,700,000 livres de café entier; 239,000 livres de café brisé; 1 1/3 millions de livres de coton nettoyé; 85,000 livres de coton brut; plus de 86,000 livres de cacao; 78,000 galons de rhum; 99,000 galons de mélasse et 638 livres d'indigo. Ce résultat ne diffère pas beaucoup de celui de 1840. Ces produits ont été exportés sur 82 navires néerlandais et 32 américains.

Le commerce avec les Guiannes anglaise et française a été de peu d'importance. L'exportation pour ces pays consiste en genièvre, en provisions, en maïs et en d'autres articles de peu de valeur. Le commerce avec les îles néerlandaises des Indes-Occidentales s'est borné à quelques petits chargemens de sel, et a amené en échange l'exportation de quelques parties de mélasse et de maïs. L'importation venant d'Amérique; et qui consiste exclusivement en provisions, a eu, en 1841, une valeur de 415,800 florins qui a été couverte par des exportations de mélasse et par des remises en papier.

La reprise de l'émission des traites sur la mère-patrie par la Banque particulière des Indes-Occidentales a exercé une bonne influence, et l'on espérait que les prix des marchandises et des provisions de bouche reviendraient peu à-peu à leur ancien taux.

Le christianisme fait des progrès visibles. Dans la ville, on baptise beaucoup d'idolâtres qui font profession de foi dans les diverses communautés chrétiennes. Les frères moraves propagent le christianisme avec le zèle le plus infatigable dans les plantations, quoique partout ils ne rencontrent pas la même coopération bienveillante.

L'enseignement, en comparaison de l'exiguité des moyens pour y reussir, est sur un bon pied. Les minervalia sont modérés et à la portée de ceux qui possèdent quelque chose. Les enfans des pauvres reçoivent l'instruction gratis.

On lit dans le *Moniteur Belge* :

CONVENTION

Conclue entre la Belgique et les Pays-Bas pour le remboursement réciproque des frais de secours et d'entretien avancés de part et d'autre pour des sujets nécessiteux des deux royaumes.

Sa Majesté le roi des Belges et Sa Majesté le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, désirant régler, par une convention spéciale, le remboursement réciproque des frais de secours et d'entretien, avancés de part et d'autre pour des sujets nécessiteux des deux royaumes, ont autorisé, à cet effet, savoir :

Sa Majesté le roi des Belges,

Le sieur Joseph de Riquet, comte de Caraman, prince de Chimay, officier de l'ordre de Léopold de Belgique, commandeur de l'ordre de la Légion-d'Honneur et grand'-croix de l'ordre de St.-Michel de Bavière, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près de la cour des Pays-Bas;

Et Sa Majesté le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, le baron Jean-Guillaume Huyssen de Kattendyke, commandeur de l'ordre du Lion-Néerlandais et de celui de l'Aigle-Rouge de Prusse, avec étoile, son ministre des affaires étrangères;

Lesquels sont convenus des articles suivans :

Art. 1er. Seront avancés par le gouvernement des Pays-Bas, au nom des communes, domiciles de secours, sauf faculté d'en exiger le remboursement de leur part, les frais de transport, de secours, d'entretien, d'enterrement et autres pareils, occasionés tant avant la conclusion du traité entre la Belgique et les Pays Bas, du dix-neuf avril mil-huit-cent-trente-neuf, que depuis cette époque, ou qui le seraient dans la suite par des sujets néerlandais devenus indigens en Belgique, ou qui le deviendraient avant d'avoir acquis des droits de secours, d'après les lois du royaume de Belgique; réciproquement seront avancés de la même manière par le gouvernement de Belgique, les frais de la nature sus-indiquée, occasionés avant ou après la date du susdit traité, ou qui le seront dans la suite par des sujets Belges, devenus indigens dans le royaume des Pays-Bas, ou qui le deviendraient avant d'y avoir acquis des droits de secours d'après les lois néerlandaises.

2. Les restitutions susmentionnées seront effectuées de gouvernement à gouvernement.

L'avance des frais faits antérieurement à la présente convention, aura lieu en un ou plusieurs paiemens dans le courant de l'année, à compter du délai fixé par la ratification.

Les autres avances seront effectuées, autant que possible, dans les trois mois à compter de l'époque où la validité des prétentions aura été reconnue.

3. La disposition dont il est fait mention à l'article premier, ne sera applicable qu'aux indigens qui auront dû ou qui devront être entretenus par les soins et aux frais des administrations locales ou des pauvres, et non aux individus qui auront été placés par leurs parens ou par des particuliers pour leur propre compte dans des établissemens de bienfaisance ou ailleurs.

4. Les réclamations indiquées à l'Art. 1er seront comprises dans un état dont le modèle est annexé à la présente. Ledit état devra être dressé en double expédition, pour chaque indigent séparément, et être rempli aussi exactement qu'il sera possible.

5. La présente convention et ses dispositions pour le futur demeureront valables pendant l'espace de quatre ans et, ensuite, aussi long-temps qu'une des hautes parties contractantes n'aura pas notifié à l'autre sa résolution d'y mettre un terme. Dans ce dernier cas la convention restera encore en vigueur pendant l'espace de six mois, à dater du jour où cette notification aura été reçue.

6. Les actes de ratification de la présente convention seront échangés dans l'espace de six semaines ou plus tôt, si faire se peut.

En foi de quoi, nous, plénipotentiaires de Sa Majesté le roi des Belges et de Sa Majesté le roi des Pays-Bas, avons signé et scellé la présente convention à La Haye, le sixième jour du mois de novembre mil-huit cent quarante-et-un.

PRINCE J. DE CHIMAY.
J.-G. HUYSSEN DE KATTENDYKE.

Pour copie conforme :
Le secrétaire-général du ministère des affaires étrangères,
F. T'SERCLAES.

(La convention qui précède a été ratifiée par Sa Majesté le roi des Belges, le 24 novembre et par Sa Majesté le roi des Pays-Bas, le 3 décembre 1841. L'échange des ratifications a eu lieu à La Haye le 22 février 1842.)

Le *Middelburgsche Courant* rapporte que la tempête, qui a régné pendant la nuit du 9 au 10 de ce mois, a causé de grands dommages aux maisons, aux granges et aux arbres dans l'île de Walcheren. Dans la matinée du 10, plusieurs chariots de cultivateurs qui se rendaient au marché de Middelbourg ont été renversés. Le poldre de Zuidwatering a essuyé des dégâts assez considérables, mais pas de nature, cependant, à donner des inquiétudes. On n'avait pas de nouvelles de sinistres maritimes sur la côte.

— Pendant le mois de février dernier, il y a eu au bureau frontière de Bath 167 arrivages dont 107 sous pavillon néerlandais et 60 sous pavillon belge, et 117 appareillages dont 84 et 33 respectivement sous ces deux pavillons. Dans ce mouvement de la navigation ne sont pas compris les bateaux à vapeur et les flibots de pèche.

— Les Etats députés de la Hollande-Méridionale, conformément à l'article 1er de l'arrêté royal du 2 janvier dernier, n° 61, ont nommé président de la commission provinciale pour l'instruction publique, M. J. van Dam van Noordeloos, membre de ladite députation.

— Le 10 de ce mois, un déplorable malheur a eu lieu sur le Rhin à Arnhem. Trois bateliers s'étant embarqués sur un petit bateau pour aller chercher de l'osier près du passage d'eau de Ghoo, l'embarcation a chaviré par la violence du vent et ces trois malheureux, nommés G. Bosveld, D. Hollander et T. Jansen, ont trouvé la mort dans les flots. Les deux premiers laissent une veuve et plusieurs enfans en bas âge qui se trouvent réduits à la misère, le troisième n'était pas marié.

— Pendant la dernière tempête, un bateau chargé de briques et sur lequel se trouvaient le patron Harm Jarries Knipers, sa femme et ses six enfans, a échoué près de Sloten sur le lac de Harlem. Ces malheureux n'avaient plus que la mort devant les yeux, lorsque quelques bateliers de Blokzyl se dévouèrent pour les sauver. Ceux-ci réussirent effectivement, après trois heures d'efforts inouis et exposés à chaque instant à être engloutis avec le frêle esquif dans lequel ils bravaient la tempête. Les noms de ces braves sont Sipke, Myndert et Henri Keur, Pierre Aikker et Wouter Mastenbroeck. Les naufragés ont été recueillis dans l'hospice de Sloten, et ils seront bien à plaindre si l'on ne peut pas renflouer leur bateau, comme on le craint.

— Le *Rotterdamsche Courant* fait mention d'un projet présenté à la régence de Rotterdam par une commission spéciale, concernant un grand nombre d'embellissemens et d'améliorations à établir dans ladite ville. Une de ces améliorations consiste à pourvoir la ville d'eau potable filtrée, introduite de l'extérieur et qu'on conserverait dans des réservoirs où elle serait purifiée et assainie. Ensuite, cette eau serait distribuée dans toute la ville

au moyen de conduits, et les habitans la puiseraient gratis à plusieurs pompes à établir dans divers quartiers et places publiques.

— La semaine dernière, la Société de Commerce a tenu à Amsterdam une vente de 223,546 balles et 235 barils de café-java et de 14,289 balles de café-sumatra. Tout a été enlevé pour la consommation. Le café-java s'est fait de 24 à 39 cents, et le café-sumatra a été poussé jusqu'à 20 cents, ce qui fait 1/2 à 1 cent de moins que le prix de la dernière vente à Rotterdam et, par moyenne, 1 à 3 cents en moins de l'estimation.

— On lit dans le *Journal du Limbourg* :

Un accident bizarre a eu lieu sur le fort Saint-Pierre. Une sentinelle se tenait debout à l'entrée de sa guérite, placée à l'angle d'un glacis. Au moment où le soldat qui venait la remplacer s'est approché d'elle pour recevoir le mot d'ordre, la sentinelle voulut quitter la guérite pour aller à sa rencontre. Mais à peine eut-elle fait un pas que le vent, s'engouffrant dans la guérite, la fit pirouetter et la renversa sur les deux soldats, qui roulèrent avec elle au fond du fossé. L'un des soldats est grièvement blessé à la tête.

— Dans une ville assez peu éloignée de Verdun, il existe un ménage en proie à la juste désolation; les quatre enfans nés d'une union d'ailleurs fortunée, sont tous nés aveugles. L'aîné a sept à huit ans, le plus jeune ne compte que six mois. Ces enfans ont tous de beaux yeux, parfaitement sains; leurs parens ne sont atteints d'aucune infirmité, et c'est en vain que les gens de l'art ont épuisé toutes les ressources de la science pour rendre la vue à ces quatre infortunés.

— Une centenaire de Saint-Martin-Valmeroux, arrondissement de Mauriac, vient de succomber à l'âge de 110 ans. Depuis trente ans, elle avait perdu l'habitude de se mettre au lit; néanmoins, la veille de son décès, elle a trouvé assez de force pour asséner un coup de bâton sur le front de sa fille aînée, âgée de 72 ans.

— On lit dans l'*Album de la Corrèze* :

« L'adoucissement de la température est tel, que déjà on remarque bon nombre d'arbres en fleurs, notamment des amandiers, des abricotiers et quelques pêchers. Dans quelques parties du Bas-Limousin, les prairies sont dans un état de fraîcheur qui rappelle le printemps. »

— L'hydrophobie s'étend d'une manière effrayante en Bavière, et il n'est plus à douter le moins du monde qu'elle ne se propage parmi les chiens comme tout autre maladie épidémique. Presque dans toutes les grandes villes telles que, Bamberg, Ratisbonne, Augsbourg, Nuremberg, et surtout à Munich, des cas d'hydrophobie ont eu lieu. Des districts entiers sont infestés de ces animaux enragés. Une correspondance de Nordlingue mande que dans ces environs 16 personnes ont été mordues par des chiens atteints de rage.

— L'affaire Lehon préoccupe toujours le public de Paris. Quoique cet ex-notaire se soit désisté de son appel, l'affaire paraît devoir reparaître de nouveau au grand jour, et se présenter sous un aspect qui promet de scandaleuses révélations. Un magistrat, qui paraît être à portée d'examiner à fond cette affaire, résumait d'une manière aussi juste que piquante la position respective des deux frères. dans ce peu de mots : « Si le notaire n'avait pas eu pour frère l'ambassadeur, il serait encore notaire; et, si l'ambassadeur n'avait pas eu pour frère le notaire, il serait encore ambassadeur. »

— On cite un mot de la marquise de S...., qui a passé sa vie au milieu de la société, si rigide, des gens comme il faut d'autrefois, et qui, habituée aux mœurs et aux usages graves, sérieux et décens de l'ancienne éducation des demoiselles, ne comprend rien à celle de nos jours. On parlait devant elle de Mlle de S.... P...., l'un des plus riches partis de France, et qui va se marier. Un jeune homme, qui va beaucoup à l'hôtel de S.... P.... se permit de dire : « Non seulement Mlle de S.... P.... est jeune, riche et très-jolie, mais elle a, en outre, beaucoup d'esprit. » Aussitôt la marquise de S.... de s'écrier, avec un étonnement mêlé d'indignation : « De l'esprit, monsieur ! et comment pouvez-vous le savoir ? » Cette respectable dame ne pouvait pas admettre qu'une jeune personne bien élevée eût pu révéler dans un salon qu'elle avait de l'esprit.

— A Teruel (Arragon), une femme, aidée par sa fille, a tué son mari pendant qu'il dormait. Elles lui ont asséné sur la tête un coup de hache qui l'a renversé sans connaissance. En outre, elles lui coupèrent les oreilles, et le traînèrent, ainsi mutilé, jusqu'au bord d'un précipice, où elles le jetèrent après lui avoir porté un nouveau coup sur la tête. Ces deux misérables ont été promptement arrêtées.

Le *Semeur* auquel nous avons déjà emprunté un article sur l'évêché de Jérusalem revient aujourd'hui sur le même sujet. Voici comment s'exprime cette feuille protestante :

« Le *Journal des Débats* fait le la morale chrétienne à propos du cortége qui a accompagné l'évêque Alexandre de Jaffa à Jérusalem. Il compare l'entrée du dignitaire anglican dans la ville de David avec celle de Jésus-Christ, il y a dix-huit siècles, puis il s'écrie : « Le contraste est grand, et un évêque chrétien eût »peut être bien fait de le sentir, et de ne pas chercher un triom»phe dans les lieux dépositaires de pareils souvenirs. Mais ne »fallait-il pas frapper les yeux et l'imagination des peuples du »Levant? L'évêque anglican n'est-il pas encore plus le représen»tant de la couronne britannique que celui de la religion pro»testante? » Tout cela est possible; mais ce n'est pas au *Journal des Débats* d'en témoigner de l'humeur; il sait de reste que le gouvernement français envoie de l'or et des vases magnifiques aux prêtres catholiques de l'Orient, dans un intérêt qui n'est pas précisément religieux; et s'il s'accommode fort bien du système hiérarchique et de ses pompes, si même, comme il ne s'en cache pas, il les croit nécessaires à la religion des peuples, nous ne voyons pas pourquoi il blâmerait à Jérusalem ce qu'il approuve fort à Paris et à Rome.

»De notre point de vue, les choses sont autres; nous sommes conséquens avec nous-mêmes en regardant comme funeste la substitution de la hiérarchie anglicane à cette action libre pour la propagation du christianisme en Palestine, qui permettait à toutes les dénominations chrétiennes d'y prendre part sans se sentir dans une position d'infériorité à l'égard de l'une d'elles. Il n'en sera plus désormais ainsi, le patronage des rois vient porter un rude coup à l'égalité des Eglises.

»L'Eglise anglicane elle-même accepte avec empressement la suprématie qu'on lui offre. Il serait difficile qu'il en fût autrement, puisque toutes ses tendances sont en ce sens. Nous venons de lire le compte-rendu d'une réunion de la Société de Brighton pour la conversion des Juifs, auxiliaire de celle de Londres; dans les circonstances actuelles, le langage des représentans et des amis de cette Société, dont les travaux en Palestine ont servi de prétexte à l'envoi d'un évêque anglican dans ces contrées, mérite qu'on y fasse attention, puisqu'on peut en induire quel sera à l'avenir l'esprit de cette institution. Eh bien! nous devons le dire, nous n'y avons rien trouvé qui soit propre à justifier l'opinion de ceux qui ne veulent voir dans le nouvel évêque qu'un protecteur officiel du protestantisme, dans la large acception de ce mot; bien au contraire, dans les discours prononcés, on n'a considéré les efforts pour la conversion des juifs que dans leur rapport avec l'Eglise anglicane, et non dans leur rapport avec le christianisme en général.

»Le révérend M. Cartwright, secrétaire de la Société de Londres, a distingué deux grandes époques dans son histoire: l'une où elle était dirigée à la fois par des membres de l'Eglise établie et par des dissidens, et alors, a-t-il dit, elle n'obtenait pas le patronage des évêques; l'autre où elle est devenue une société exclusivement épiscopale, et alors les dignitaires de l'Eglise lui ont accordé tout leur appui. « L'Eglise anglicane, a ajouté »M. Cartwright, est venue vers les juifs avec puissance; ils »étaient habitués à des rites (*forme*) dans leur culte, et ils ont »trouvé des rites dans celui de l'Eglise. L'Eglise avec sa liturgie, »ses prières, ses psaumes, se recommande aux juifs bien plus »que ne le peuvent faire les dissidens par les moyens dont ils »disposent pour les exciter à se convertir. » M. l'archidiacre Wilberforce, fils du célèbre Wilberforce a parlé dans le même sens. «Je me réjouis de voir l'Eglise prendre la place qui lui appartient, s'est-il écrié. Puis louant les évêques de ne pas avoir approuvé la Société tant qu'elle était une Société mixte, il a ajouté « que s'ils l'avaient fait, ils auraient consenti à patroniser »une Société pour la conversion des juifs au christianisme, sans »qu'il fût d'abord entendu à quel christianisme il s'agissait de »les convertir. » Qu'on ne vienne donc plus nous dire qu'il ne s'attache aucune vue étroite de parti ou de secte à la création d'un évêché à Jérusalem, quand ceux qui sont le plus en mesure de le faire nous déclarent aussi ouvertement quel est le but qu'ils se proposent.

— Le fait suivant fait trop d'honneur à l'humanité et au commerce du Hâvre, pour que nous ne nous empressions point de le faire connaître à nos lecteurs:

Voici ce qui vient de se passer au Hâvre :

Le 10 de ce mois, à l'heure de la Bourse, le coup de vent qui a sévi si durement pendant la nuit dernière, perdait à chaque instant de sa force, quand on apprit que la tour signalait une goëlette anglaise, désemparée de sa mâture, et mouillée au large, à quatre milles environ du nord de la Hève. A cette nouvelle, la Bourse entière s'émut : le vent du nord, à peine senti en ville, soufflait bon frais dehors, la mer tourmentée par la bourrasque était toujours très-animée, et le mauvais temps pouvait reprendre dans la nuit; il était donc urgent de songer à sauver l'équipage, dont la vie dépendait uniquement de la bonne tenue des ancres. — Comme la marée était basse et laissait le temps de faire quelques préparatifs, on délibéra, séance tenante, sur les moyens à employer. L'envoi d'un bateau à vapeur réunit tous les suffrages. Mais l'état de la mer, l'incertitude du temps et les risques d'une opération de nuit, exposaient le remorqueur à trop de chances pour qu'on pût l'expédier sans que sa valeur fût assurée. On l'estima à 400,000 fr. Appel fut fait immédiatement aux diverses Compagnies du port, qui s'empressèrent de souscrire chacune selon ses moyens. Mais la somme n'était pas encore entièrement couverte, plusieurs négocians s'offrirent bénévolement à la compléter, et répondirent pour le reste. En conséquence, on décida que le remorqueur l'*Alcide* commandé par *interim* par le capitaine Bambine, sortirait au premier flot, et prendrait à sa remorque le bateau sauveteur appartenant à la ville, et dont l'équipage serait embarqué sur le remorqueur. — A 7 heures, l'*Alcide* est sorti. La nuit était sombre, et ce ne fut pas sans peine qu'il réussit à trouver la goëlette. L'ayant accostée, il fila le bateau de sauvetage, qui déposa à bord ses hommes et un pilote pour aider l'équipage anglais. Grâce à sa facilité d'évolution, l'*Alcide* parvint à lancer à bord de la goëlette une ligne qui servit à faire passer la remorque, et les chaines ayant été filées, les deux bâtimens firent route pour le port, où ils sont entrés vers minuit. — Cette goëlette est le *Vixen*, armé de cinq hommes, venant de Hull, à la destination du Hâvre, avec un chargement de fil et acier.

Nous ajouterons que la souscription de 400,000 fr. s'est trouvée complétée au moment du départ du remorqueur l'*Alcide*.

Nous publions, dans l'ordre des signatures, les noms des Compagnies et des négocians qui se sont empressés de s'offrir, pour couvrir le risque de l'*Alcide*, allant sauver des naufragés anglais.

La Compagnie d'*assurances maritimes du Hâvre*	128,000 fr.
MM. Slade et Lemaistre	5,000
La Compagnie l'*Alliance*	15,000
La » *Havraise et Parisienne*	50,000
La » l'*Union des Ports*	30,000
La » *Commerciale*	12,000
La » *Havraise*	10,000
La » *La Paix*	40,000
MM. A. Vieillard et Ce.	20,000
Delaroche A. Delessert et Ce.	20,000
Quesnel frères et Ce.	20,000
F. Perquer et ses fils	20,000
P. Delessert en son nom	25,000
J.-B. Auber et Ce.	3,000
Hauchecorne et Leloup	2,000
Total	400,000

LL. AA. RR. madame la princesse Sophie, le grand-duc héréditaire de Saxe-Weimar, les princes Alexandre et Henri, ont honoré hier le cabinet de M. De Berski d'une visite de près de deux heures. Ces augustes personnes n'ont cessé de témoigner à l'auteur de *Multa in Minimo* leur entière satisfaction des objets, uniques en leur genre, que renferme la précieuse collection exposée par cet artiste.

Le dernier concert *Diligentia* qui aura lieu demain, promet de grandes jouissances aux amateurs de la belle musique. On exécutera plusieurs morceaux de *Don Juan*. La partie de *Tenor* sera remplie par Vrugt, qui chantera, en outre, un *Dub de Jessonda* de Spohr. Le concert sera terminé par la magnifique 5e symphonie de Beethoven.

Publications Nationales.

(*Suite et fin.* — Voir notre numéro d'avant-hier).

Le défaut d'espace nous empêche de communiquer *in extenso* un de ces articles pour corroborer la bonne opinion que nous émettons sur cet ouvrage. Nous nous bornerons, donc à un extrait de la partie que le *Dictionnaire pour le commerce et l'industrie* consacre aux grands travaux sur l'Y à Amsterdam. Voici ce passage emprunté par la rédaction au *Manuel des étrangers* par M. W. J. Olivier, et que nous reproduisons textuellement.

« ENDIGUEMENT DU PORT,

« *Nouveaux travaux hydrauliques sur l'Y, Constructions de port, Bassins.*

» Le voyageur qui n'aura pas visité Amsterdam depuis dix ans, aura peine sans doute à revenir de son étonnement à l'aspect de ce bel ensemble de nouvelles constructions hydrauliques qui, indépendamment de leur grand objet, celui d'offrir en tout temps un mouillage sûr et commode aux plus grands navires marchands en les abritant dans l'enceinte de bassins profonds et spacieux, ont de plus procuré à cette ville le précieux avantage, que les îles (*Kattenburg*, *Wittenburg*, *Oostenburg* et *Zandhoek*), formant les quartiers de l'est et de l'ouest de la ville, ainsi que la *Haringpakkery*, ont été délivrées des hautes marées qui en automme et en hiver comme au printemps inondèrent ces parties populeuses de la ville et causèrent à leurs habitans des dommages et des pertes considérables. C'est ainsi que par ces nouveaux travaux la grande œuvre des anciens hollandais a été completée, œuvre attestant leur admirable génie, et qui avait pour but de garantir leur ville contre les grandes eaux, chassées par les vents-du-nord et du nord-ouest de la Mer-du-Nord dans le Zuiderzee et l'Y, et s'élevant par fois jusqu'aux crêtes des digues. En février de l'an 1825 ces eaux dépassèrent de 2 m. 5 décim. la hauteur de la marée ordinaire.

» Le bassin de l'est (*oosterdok*) est encadré par une digue de mer, s'élevant à 3 m. 5 décim. au-dessus de la marée ordinaire. En partant de la digue de Diemen, à proximité de la maison *Zeeburg*, cette digue traverse en ligne droite les *Rietlanden* et l'Y, et vient se réunir par un courbe sémi-circulaire à l'ancien mur du quai, près du pont de la *Grue* (*Kraansluis*). La digue a une longueur de 4194 mètres, et renferme une masse d'eau dont la superficie est de 35 hectares, pour le mouillage des navires marchands et autres, sans compter le bassin maritime grand de 9 hectares, qui également est compris dans ce même espace. La plus grande profondeur de l'eau du bassin est de 6 m. 3 décim. et la plus petite profondeur de 4 m., en diminuant graduellement vers les bords pour l'appui des digues et remparts. En sortant de l'Y on passe dans ce bassin à travers une forte *écluse à sas*, ouvrant deux passages, dont la plus large, qui sert pour les bâtimens de guerre et les gros navires marchands, a 6 m. 23 centim. de profondeur *sur le busc*, et une largeur de 15 m. 7 décim. La longueur entre les *portes de flot*, qui sont au nombre de trois, est de 66 m.; l'écluse a de plus deux *portes tournantes*. L'autre passage, destiné aux navires marchands de moindre dimension et pour les bateaux servant à la navigation intérieure et au cabotage, est large de 9 m. 4 décim. et a une profondeur *sur le busc* de 5 m.; la longueur entre les *portes de flot* est de 44 m. Il y a également deux *portes tournantes*.

» Cette écluse capitale (bâtie au milieu de l'Y) est incontestablement la plus grande de toutes celles qu'on trouve dans le royaume des Pays-Bas; c'est le prince d'Orange, Guillaume-Alexandre-Paul-Frédéric-Louis, fils aîné de S. M. le roi, qui, le 11 juin 1830, en a posé la pierre fondamentale. Le passage de l'écluse fut ouvert, le 5 mai 1832, par la corvette *Van Speyk*. Ces deux événemens eurent lieu avec de grandes solennités. Une autre digue, en construction et en hauteur égale à la première, mais qui encadre le bassin de l'ouest, prend son origine à la digue de Sparendam, et traverse en ligne droite le poldre extérieur de l'*Overbraak* et ensuite l'Y, où elle se termine par une faible courbe contre le nouveau pont, dit *Haarlemmersluis*. Cette seconde digue a une largeur de 2010 mètres. Le bassin lui-même a une superficie de 19 hectares; les profondeurs sont égales à celles du premier bassin, ou à peu de chose près. L'entrée en est également ouverte par une *écluse à sas*, à deux passages, dont les dimensions sont : pour le plus grand, profondeur *sur le busc* 5 m. 83 centim., largeur 14 m. 13 centim., longueur entre les *portes de flot* 44 m.; et pour le plus petit des passages, profondeur *sur le busc* 3 m. 8 decim., largeur 8 m. ... centim. et longueur entre les *portes de flot* 29 mètres.

» La pierre fondamentale de cette écluse a été posée le 19 septembre 1832 par M. le bourgmestre de la ville, F. van de Poll; le passage en a été ouvert deux ans plus tard (19 septembre 1834) par le navire marchand *Margaretha Catharina*, appartenant à monsieur H. Angelkot Willink.

» La construction de cette écluse n'a pas été achevée sans éprouver de grands désastres, que cependant le génie et la persévérance ont su vaincre. En général ces travaux doivent être rangés parmi les chefs-d'œuvre de l'architecture hydraulique des temps anciens et modernes, dans les quels les Hollandais se sont couverts d'une gloire qui leur aura assuré à jamais l'admiration de toutes les nations civilisées.

» Une expérience de plusieurs années, depuis que ces magnifiques constructions ont été achevées, est là, pour prouver que leur objet a été complètement rempli, et que les frais de leur construction seront amplement compensés par la facilité et les avantages qu'en retireront le commerce et la ville.

» C'est à monsieur C. W. M. Klyn, directeur-général des travaux publics, qu'a été confié, par la régence de la ville, la confection des plans et devis et enfin toute l'exécution de ces grands travaux, dont les frais se sont élevés à 4 millions de florins, payés exclusivement par la ville d'Amsterdam. »

Aujourd'hui, la rédaction de l'ouvrage auquel nous venons d'emprunter le passage que l'on vient de lire, en est à la quatrième année de son travail; elle l'a entrepris pour procurer à notre commerce et à notre industrie un ouvrage d'une utilité incontestable pour tous ceux qui se vouent à ces branches de notre prospérité, depuis le commerçant et le fabricant les plus instruits jusqu'au moindre élève en commerce et en industrie; cela a déjà donné à la rédaction des titres fondés à un suffrage unanime. D'après le degré d'avancement de son travail, la rédaction pourra le terminer complètement avant la fin de l'année et nous lui souhaitons à cet effet, les forces et la persévérance nécessaires ainsi que le concours zélé de tous les hommes habiles, capables de lui fournir de bons élémens et de l'étayer de leurs conseils judicieux. Sa tâche est difficile et d'une haute portée, et elle exigera, jusqu'à la fin, un travail soutenu

les plus grands soins; mais le succès, enfin, couronnera de si louables efforts, tendant à doter la Néerlande, qui seule jusqu'à ce jour n'avait rien de semblable, d'un ouvrage, réclamé généralement et que possèdent, depuis long-temps, toutes les nations commerçantes du monde. Que la rédaction se persuade bien de cette vérité : son entreprise est éminemment nationale et patriotique. Puisse cette conviction l'encourager et être sa première récompense; puissent ses listes de souscription se couvrir promptement de nombreuses signatures qui, bien certainement, ne lui feront pas défaut dans un pays comme le nôtre où le commerce et l'industrie occupent un si haut rang, et qui, jadis, a tenu le sceptre du commerce universel! Tels sont les vœux sincères que nous formons pour la réussite d'une entreprise à laquelle tout Néerlandais doit applaudir.

Ce dictionnaire a le format du *Nederandsch Magazyn ter Verspreiding van Algemeene en Nuttige Kundigheden*, etc.; il est imprimé sur 2 colonnes avec des caractères tout neufs et très-distincts, et il paraît par livraisons de quatre feuilles petit *in-folio* de beau papier vélin, contenant plus de 60,000 lettres. La feuille coûte 12 1/2 cents, et la livraison de 4 feuilles 50 cents.

La liste des souscripteurs sera dressée alphabétiquement quant aux noms et aussi par branche de commerce ou d'industrie; elle formera ainsi un *Répertoire général d'adresses des commerçans, des fabricans*, etc. En conséquence, les maisons de commerce, les banquiers, les courtiers, les caissiers, les assureurs, les armateurs, les fabricans, les boutiquiers, en un mot, tous ceux qui exercent quelque affaire, sont invités par les éditeurs à mentionner, sur les listes de souscription, leur raison de commerce, la branche de commerce ou d'industrie qu'ils exercent, leur demeure et tous autres renseignemens qu'ils trouveraient utiles et convenables. Quelque soit le nombre des feuilles d'impression que formera ce répertoire d'adresses, MM. les souscripteurs le recevront *gratis*, bien entendu ceux qui auront souscrit pour le dictionnaire, avant son achèvement.

Extérieur.

AMERIQUE.

On a reçu à Liverpool, des nouvelles de New-York, jusqu'à la date du 19 février. Dans l'assemblée législative, il avait été fait une tentative à l'effet de suspendre pendant un an, l'opération de la nouvelle loi sur les banqueroutes. Une proposition faite dans ce but par M. Benton, avait été rejetée.

Le 17, dans la Chambre des Représentans, M. Cushing avait présenté le rapport du comité chargé d'examiner la question relative au système de circulation (*Currency Question*). C'est un document très-étendu; il avait été écouté avec beaucoup d'attention et l'impression en avait été ordonnée. Il expose les vues du comité sur la garde et l'administration plus assurées des deniers publics, et aurait été adopté par le comité, à la majorité de 7 voix contre 2.

Les propositions de M. Clay pour augmenter les droits à l'importation de marchandises étrangères, avaient été présentées au Sénat et déposées sur le bureau. Il demande une majoration à l'effet de porter annuellement les recettes, à 26 millions de dollars.

Commerce. — Il résulte, des statistiques officielles, qu'à la fin de l'année 1840, on comptait, dans tous les états de l'Union, 4,289 maisons de commerce faisant exclusivement *le gros*, dont 1,408 exploitant les marchandises et produits étrangers, et 2,881 les marchandises et produits des Etats-Unis. L'ensemble du capital employé par ces maisons était de 119,295,367 dollars (327 millions de florins), ce qui donnerait une moyenne de 27,814 dollars par chaque maison. Le nombre des magasins de détail de toute sorte s'élevait à 57,565, ayant un capital de piastres 250,301,799, ou une moyenne de 4,341 1/2 dollars. Dans les chiffres précédens, ne sont pas compris les magasins de bois, qui s'élevaient à 1,793, et avaient un capital de 9,848,307 dollars, ni les boucheries faisant le détail et les salaisons, lesquelles étaient au nombre de 4,808, et possédaient un capital de 11,526,950 dollars.

Pêcheries. — En 1840, les pêcheries américaines avaient occupé 36,584 individus, et avaient produit 773,947 quintaux de poisson fumé ou séché, 470,359 barils de poisson salé, 4,764,708 gallons d'huile de baleine, et 1,153,234 dollars en côtes de baleine et autres produits.

Manufactures. — A la fin de l'année 1840, il existait dans les divers états de l'Union 107 moulins pour la fabrication de la poudre; ils occupaient 496 ouvriers, employaient un capital de 875,875 dollars, et produisaient 8,977,348 livres de poudre. Les laboratoires de pharmacie, de couleurs, de teintures occupaient 4,848 ouvriers, employaient un capital de 4,507,675 dollars et produisaient 4,151,809 dollars de drogueries, couleurs, teintures, etc., et 660,827 dollars de thérébentine et de vernis. Il y avait 81 verreries et 34 ateliers pour le taillage du verre; ils occupaient 3,236 ouvriers, employaient un capital de 2,084,100 dollars, et produsaient en verreries de toute nature, y compris les places, 2,800,293 dollars. Les poteries étaient au nombre de 659, occupaient 1,612 ouvriers, employaient un capital de 551,431 dollars et produisaient 1,104,825 dollars. Les raffineries de sucre, manufactures de chocolat, bonbons, etc., étaient au nombre de 43, occupaient 1,355 ouvriers, employaient un capital de 1,769,571 dollars, et produisaient 3,250,700 dollars en sucre raffiné, 79,900 dollars en chocolat, 1,143,965 dollars en bonbons. Les papeteries étaient au nombre de 426, occupaient 4,726 ouvriers, employaient un capital de 4,745,239 dollars, et produisaient 5,641,495 dollars en papier et 511,597 dollars en cartes à jouer et autres petits articles. Il y avait 1,552 imprimeries, 447 ateliers de reliure, 138 journaux quotidiens, 1,141 journaux hebdomaires, 22 journaux périodiques paraissant une ou deux fois par mois; ces divers établissemens occupaient 11,523 ouvriers et employaient un capital de 5,873,815 dollars. On n'en évalue pas le produit.

On comptait 388 ateliers pour les cordages de toute nature; ils occupaient 4,464 ouvriers, employaient un capital de 2,465,577 dollars, et produisaient 4,078,306 dollars. Il y avait 908 ouvriers occupés à la fabrication des instrumens de musique; ils employaient un capital de 734,470 dollars et produisaient 923,924 dollars. Les ateliers pour les voitures de toute sorte occupaient 21,994 ouvriers, employaient un capital de 5,551,632 dollars, et produisaient 10,897,877 dollars. On comptait 4,364 moulins à froment produisant 7,404,562 barils de farine, 23,661 moulins à autres blés, 31,650 moulins à sciage et 843 moulins à huile. Tous ces moulins occupaient 60,788 ouvriers, employaient un capital de 65,858,770 dollars, et produisaient 76,545,246 dollars. Il avait été construit pour 7,016,094 dollars de navires ou embarcations. Les manufactures de meubles occupaient 18,003 ouvriers employaient un capital de 6,989,971 dollars et produisaient 7,555,405 dollars. Il avait été construit 8,429 maisons en briques, pierre ou marbre, et 45,684 maisons en bois; ces constructions avaient occupé 85,501 ouvriers, et coûté 41,917,401 dollars. Toutes les autres manufactures non énumérées avait employé un capital de 25,019,726 dollars et produit 34,785,353 dollars.

Le total du capital exploité par les manufactures de toute espèce s'était élevé, pendant l'année 1840, à 267,726,679 dollars.

SUISSE.

On écrit de Genève, le 7 mars, ce qui suit :

L'ordre public n'a point encore été matériellement troublé depuis les journées de novembre, quoique tout ait été mis en usage par nos patriotes pour provoquer de nouvelles collisions. Nous sommes, peu s'en faut, sans gouvernement; mais, en l'absence de toute autorité régulière qui veille au maintien de la tranquillité, les bons citoyens ont réussi à organiser des moyens éventuels de défense qui imposent aux agitateurs.

C'est ainsi qu'une émeute redoutable, annoncée pour le 3 mars à la suite d'un banquet patriotique, a été prévenue à temps, et que des projets de désordre dont le public s'alarmait ont échoué. On a toutefois des inquiétudes sérieuses pour l'époque où la constituante aura terminé son travail, car l'œuvre informe qu'elle enfantera ne satisfera probablement personne.

La querelle n'est plus seulement aujourd'hui à Genève entre les patriotes et les conservateurs, mais encore entre les catholiques et les protestans, et parmi ces derniers, entre les partisans du *statu quo* et les hommes qui désirent réorganiser l'Eglise réformée sur de nouvelles bases. Avec tant d'élémens de discorde à neutraliser, la tâche de nos législateurs improvisés est excessivement difficile.

PRUSSE.

La *Gazette d'Etat*, du 12 mars, annonce que S. M. le roi a conféré l'ordre de l'Aigle-Rouge, de 1e classe, au comte de Veltheim conseiller intime actuel, au service ducal de Brunswick; l'ordre de l'Aigle-Rouge, de 2e classe, avec l'Etoile, au conseiller intime actuel Schultze, au même service; et l'Etoile de l'ordre de l'Aigle-Rouge, de 2e classe, à M. d'Amsberg, directeur de finances et conseiller intime de légation, également au service ducal de Brunswick.

— Le comte de Matutzewicz, conseiller intime, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Russie à la Cour royale de Suède, a quitté Berlin, pour se rendre à St.-Pétersbourg.

MECKLENBOURG-SCHWERIN.

Le nouveau grand-duc de Mecklenbourg-Schwérin, a publié, sous la date du 7 mars, une Patente par laquelle il annonce aux Mecklenbourgeois qu'il a pris les rênes de l'administration. Après avoir annoncé le décès de son auguste père, le prince exprime la profonde douleur qu'a causée cette perte à lui, à la famille grand'-ducale et au pays entier. Il espère que ses nouveaux sujets lui porteront la même fidélité inaltérable, la même obéissance, qu'à feu son auguste père. Tous les fonctionnaires publics sont maintenus dans leurs charges et dignités.

»Nous reconnaissons, dit le grand-duc, la mission difficile dont nous nous sommes chargé et nous nous efforçerons sans cesse de répondre à tout ce qu'elle réclame pour assurer la prospérité de nos sujets bien-aimés. Puisse la divine Providence nous prêter à cet effet, son aide, etc.

— Un décret grand-ducal de la même date, ordonne un deuil général pendant trois mois.

DANEMARCK.

Le *Frankfurter Journal* contient la lettre suivante, datée de Copenhague, le 4 mars :

Après plusieurs réunions préparatoires des habitans de la capitale et des environs, on a tenu avant-hier une assemblée plus nombreuse pour délibérer sur l'exécution d'un plan, dont, depuis plusieurs années déjà, on s'est occupé dans les différens cercles de toutes les provinces du royaume, et qui est relatif au remboursement de la dette de l'état, au moyen de contributions volontaires, sous la direction d'un comité national siégeant dans la capitale.

On a adopté dans cette réunion une Adresse au roi, dans laquelle on prie S. M. d'autoriser les pétitionnaires non seulement à contribuer, par des dons personnels annuels, à la réduction de la dette de l'état, mais encore à se mettre en rapport avec tous les gens qui, dans le royaume et dans les duchés, ont déclaré vouloir concourir à cette entreprise patriotique. S. M. est, en outre, priée d'autoriser la réunion d'un comité chargé de recevoir les dons volontaires de toutes les parties du royaume, jusqu'à ce que toutes les personnes prenant part à cette entreprise puissent choisir des personnes qui se mettraient en communication avec la direction de la dette de l'état, pour que les sommes réunies soient employées à leur destination.

La députation chargée de présenter cette requête a été reçue hier en audience par le roi. S. M. lui a témoigné à différentes reprises sa reconnaissance et ses remercîmens pour les sentimens qui ont présidé à cette entreprise, et a exprimé l'espoir qu'elle pourrait donner son assentiment à la proposition qui lui est soumise, et sur laquelle elle se réservait de faire connaître sa volonté dans un rescrit.

ESPAGNE.

On écrit de Madrid, le 6 mars :

Le 1er article du projet de loi tendant à faire déclarer démissionnaire tout député qui dans un temps déterminé n'aura pas rempli ses devoirs parlementaires, a été rejeté à la Chambre des Députés par une majorité de 85 voix contre 38. Le Congrès a décidé que le projet de loi avait subi le même sort, l'article 1er étant le plus important de tous. 114 députés seulement étant présens quelques instans après, il est décidé que le Congrès ne saurait voter aucune loi.

On lit dans le *Corresponsal*, feuille dévouée au régent. « La détresse financière du gouvernement augmente chaque jour, et personne cependant ne s'occupe de cette blessure terrible, de cette plaie qui entretient la gangrène dans l'état. Ce déficit épouvantable, reconnu, constant, ce manque de fonds dans le trésor public, ce désordre dans notre administration sont l'origine et l'aliment des maux qui tourmentent l'Espagne, et pourtant l'on ne fait pas un seul pas dans les voies du règlement de nos finances. Tant que cet état de choses subsistera, il n'y aura pas de paix possible en Espagne, car il n'est que trop avéré que les employés et leurs émolumens exercent chez nous une toute puissante influence, et tant que les traitemens ne seront pas exactement payés, les mécontens et les turbulens abonderont. »

La feuille républicaine de Valence dit que dans ce pays il faut assassiner ou être assassiné. Quiconque, dit-il, ne flatte pas servilement le pouvoir ne peut vivre dans cette ville, dominée par la terreur qu'y exercent les agens secrets envoyés de Madrid. A la tombée de la nuit, ajoute-t-il, ces agens forment une horde sauvage qui, sortant de sa tannière, brutalise, insulte, emprisonne et assassine impunément. La feuille, irritée, cite plusieurs faits à l'appui de ses plaintes et fait un appel à l'autorité populaire de la municipalité.

— Le *Castellano* confirme cette triste peinture. Suivant lui, les deux partis qui se disputent le pouvoir sont sur le point d'en venir aux mains, et ces deux partis, qui s'étaient réunis pour faire la révolution de septembre, sont aujourd'hui aussi divisés, aussi envenimés entr'eux qu'ils le furent jadis en commun contre les modérés. Il est à remarquer que le *Castellano* appartient à la nuance des *impartiaux*, soutient le régent, et se pique de n'être ni modéré ni exalté.

— On apprend que le général Narvaez est arrivé en Portugal. L'armée chartiste de Portugal reçoit, à ce qu'il paraît et incorpore dans ses rangs tous les officiers espagnols mécontens. Le gouvernement fera bien d'avoir l'œil sur ces combinaisons.

— La garde nationale de Murcie a décidé que s'il survenait quelque crise, tout homme modéré pourrait être à l'instant même poursuivi jusqu'à la mort. On parle du projet d'installation d'une Junte centrale en Andalousie.

— Le général Rodil vient de publier dans le quartier-général de Vittoria un *bando* portant la date du 5 mars. Par ce *bando*, tout individu armé rencontré sans avoir un passeport en règle, délivré par les autorités de la côte ou de la frontière sera jugé militairement et passé par les armes. Tout soldat, garde national ou habitant des provinces qui s'emparera d'un embaucheur recevra 500 réaux de veillon. Pareille somme sera delivrée à quiconque arrêtera un émigré qui se rendrait, même sans armes, dans les provinces.

ANGLETERRE.

Correspondance particulière du Journal de La Haye.

Londres, 12 mars.

Sur la demande d'un membre (M. Hawes), il a été communiqué à la Chambre des Communes un état des quantités de sucre pour lesquelles les droits ont été acquittés, c'est-à-dire, qui n'ont pas été réexportées mais retenues pour la consommation intérieure du royaume réuni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, annuellement depuis 1831 jusqu'à 1841 inclusivement. A ce document était joint un état embrassant, année par année, pendant la même époque la population de la *Grande-Bretagne* (Angleterre et Galles, Ecosse et petites îles dépendantes), on n'y avait pas ajouté l'état de la population de l'Irlande, lequel n'était pas demandé, peut-être parce que celle-ci est considérée comme étant restée à peu-près stationnaire, comparativement à la prodigieuse augmentation consécutive de celle de l'Angleterre et de l'Ecosse, puisque la population s'y est élevée dans ces dix ans à plus d'*un huitième* du chiffre de 1831, ainsi qu'il résulte du tableau suivant qui présente les divers relevés de la manière la plus concise.

	Angleterre et Galles.	Écosse.	Iles.	Grande Brétagne.	Quintaux de sucre.
1831	13,897,187	2,365,114	103,710	16,366,011	3,781,011
1832	14,098,601	2,390,663	105,747	16,595,051	3,655,534
1833	14,300,548	2,416,213	107,783	16,824,091	3,651,804
1834	14,501,548	2,441,763	109,820	17,058,131	3,741,579
1835	14,703,003	2,467,312	111,857	17,282,172	3,856,562
1836	14,904,456	2,492,862	113,894	17,511,212	3,488,399
1837	15,105,910	2,518,411	115,931	17,740,252	3,954,810
1838	15,308,364	2,543,261	117,968	17,976,293	3,909,665
1839	15,508,817	2,569,511	120,005	18,198,333	3,825,599
1840	15,710,271	2,595,060	122,042	18,427,373	3,594,832
1841	15,911,725	2,620,610	124,079	18,656,414	4,058,431

On ne sait pas encore quel emploi M. Hawes se propose de faire des informations dont il a provoqué la production, mais s'il a en vue de faire quelque motion fondée sur sa connaissance du chiffre de la consommation de sucre dans le *royaume réuni* et de celui de la population il serait au moins nécessaire d'ajouter au total de la population, de la Grande-Bretagne celle de l'Irlande, telle qu'on la connaissait en 1831. La première observation qui frappe dans l'état ci-dessus, à l'inspection de la sixième colonne, c'est que la quantité de sucre consommée ne parait pas avoir été affectée régulièrement par l'accroissement annuel de la population. Il est à remarquer cependant, que l'on ne saurait déterminer la quantité réellement consommée chaque année, à moins que d'avoir égard à ce qui s'est trouvé en magasin tant au commencement de l'année qu'à sa fin. Toutefois, en ajoutant la population irlandaise de 1831 (alors portée à 7,734,364) aux 18,656,414 formant celle de la Grande-Bretagne en 1841, on aurait pour la population du royaume réuni 26 $\frac{352}{1000}$ millions. Dès lors il paraît que l'expérience confirme assez bien les notions statistiques, d'après lesquelles on a computé la consommation annuelle dans l'intérieur à environ 15 livres par tête.

Au reste, on voit que l'accroissement annuel a été assez régulièrement, en Angleterre, de 200,000, en Ecosse de 25,000, et dans les îles dépendantes de 2000, et même un peu au-delà dans chacune de ces trois délimitations; le chiffre total de l'accroissement dans les dix années, ou la différence entre la population de 1841 et celle de 1831 étant 2,290,403. En effet, attendu qu'il y a eu dans ces dix ans une émigration qui sans doute a dépassé de beaucoup les 200,000, l'accroissement décennal ne peut avoir été moindre que de deux millions et demi.

Voici l'accroissement décennal depuis 1801, omettant l'Irlande, et sans compter l'émigration devenue de plus en plus considérable dans la dernière vingtaine d'années :

1801	10,471,778	accroiss. déc.
1811	11,969,003	1,497,225
1821	14,072,353	2,103,350
1831	16,366,011	2,293,698
1841	18,656,414	2,290,403

Il vient aussi d'être publié, par ordre du *registrar general*, l'état des *décès* de l'année 1841 dans ceux des districts de la métropole, où l'on en fait l'enregistrement, qui s'étendent sur une surface de 90 lieues (angl.) carrées, et peuplés d'après le dernier recensement de 1,870,727 individus (à l'exception du reste des paroisses comprises dans le ressort de la police métropolitaine). Il en résulte que dans cette population de 1,870,727 indiv., on comptait 874,1:9 du sexe masculin et 996,588 du sexe féminin. Les décès de l'année 1841 ont été au nombre de 45,284, donc dans la proportion de 2.429 par 100. Dans le premier trimestre les décès ont été 13,713, dans le second 10,404, dans le troisième 10,406, dans le quatrième 10,761. En total il y eut 22,995 du sexe masculin et 22,288 du sexe féminin.

— Le *Morning Herald* contient ce qui suit : « Par la dépêche de lord Aberdeen, la France sait aujourd'hui positivement que l'Angleterre a des objections contre le démembrement de l'empire turc, en suite de l'occupation d'Alger, par les Français. L'avenir pourra seul décider quelle forme prendront en définitive ces objections. Nous ne saurions croire qu'Alger *appartienne à jamais à la France.* »

— On lit dans *the Courier* au sujet de l'expédition du Niger : Il n'est guère probable que cette expédition ; dans les proportions réduites annoncées par le gouvernement, remontera de nouveau la rivière avant le mois de mai ou de juin prochain. On pourra peut-être employer l'entretemps, avec fruit, pour acquérir des connaissances plus exactes des côtes autour des Bights, et de Fernando Po, ile augmentant tous les jours en intérêt. Nous apprenons que la Société dite *African Civilisation Society* prend des mesures pour se procurer un nombre suffisant d'agens nègres, ce qui amènera des rapports plus directs et plus profitables entre l'Afrique et les Indes-Occidentales. Le capitaine Trotter ne croit pas au bruit qui a couru au sujet de la destruction de la ferme modèle ; ce bruit ne s'est pas non plus confirmé par les dernières lettres de l'Ascension.

— On lit dans le *Sun*, du 10 mars : Les Afghans sont une race d'hommes farouches, belliqueux, indomptables, étrangers à la peur, indifférens au danger. La vengeance chez eux est une vertu ; si nous ravageons le pays, ce peuple de pasteurs se réfugiera dans les montagnes ; ils nous attireront dans les défilés, et ne s'abattront sur nous que comme les aigles sur leur proie. Nous n'avons pas là affaire aux races efféminées de l'Indostan. La tactique des Afghans a failli être aussi fatale à l'armée de lord Keane, que le fut la tactique de la Russie à la grande armée de Napoléon en 1812. Souvent on arrive, après un chemin immense parcouru, à une ville où l'on ne trouve pas un seul habitant !

— Le *Morning Herald* s'exprime comme suit sur l'Afghanistan : « La tentative faite pour subjuguer l'Afghanistan étant immorale dans son principe, rien de ce qui vient d'arriver ne saurait empêcher que toute tentative ultérieure ne fût également immorale. Les Afghans ne sont pas des rebelles ou des insurgés ; ils ne doivent aucune obéissance à la couronne britannique. Les efforts de l'Angleterre pour les dépouiller de leur indépendance, seraient aussi monstrueux que l'étaient ceux de Napoléon pour détruire l'indépendance de l'Espagne. Le soulèvement à Caboul, tout sanglant, tout cruel, et tout brutal qu'il est, est un mouvement pour obtenir l'indépendance. Ce n'est pas une insurrection, c'est la guerre.

..... » Le meurtre de notre envoyé et la destruction de notre armée, peuvent demander vengeance, mais la vengeance ne justifiera pas la destruction de l'indépendance afghane, ou de la nationalité de l'empire Dooranée. Châtions les Afghans, si un châtiment est jugé indispensable ; mais que la nation britannique ne commette pas de nouveau un crime, sans exemple même dans les fastes des crimes de l'Orient.

» Si, en effet, la guerre contre l'Afghanistan en 1839, était justifiable par la nécessité de se mettre en sûreté contre les projets hostiles de la Perse, le rétablissement de nos relations amicales avec cette puissance, en 1841, nous prive de toute justification, en cas d'une nouvelle tentative contre l'indépendance des Afghans. Les ministres annoncent qu'ils sont tranquilles sur les intentions amicales de la Russie ; la Perse, disent-ils, s'est de nouveau ralliée à notre puissance dans l'Orient. Pourquoi alors, marchant sur les traces de la politique même de lord Auckland, recommencerait on la conquête de l'Afghanistan ? Nous le répétons, châtiez les Afghans, si le châtiment est indispensable, mais abandonnez à jamais tout projet pour les subjuguer. »

FRANCE.

On lit dans le *Droit* : « M. Charles Henri-Hector-Edouard Mortier, ex-ambassadeur de France à La Haye, nouvellement promu de la qualité de baron à celle de comte, a prêté aujourd'hui serment devant la cour royale, 1re Chambre. »

On lit dans le *Constitutionnel* :

La nouvelle d'une transaction intervenue entre la France et l'Espagne sur la question d'étiquette soulevée par M. de Salvandy, paraît tout-à-fait dénuée de fondement. Aucune négociation n'est même entamée à ce sujet, et ce qu'en a publié le *Mémorial* de Bordeaux est, à ce qu'on assure, complètement erroné. M. Guizot a bien dit à la Chambre des Députés que l'affaire *était pendante*; M. Gonzalès a bien répété dans les Cortès que l'affaire était pendante; mais de la part de M. Guizot c'était un procédé parlementaire pour esquiver la discussion ; de la part de M. Gonzalès, c'était l'expression de l'espérance qu'avait fait naître en Espagne la déclaration de M. Guizot. Depuis lors, la question n'a été reprise ni par le gouvernement français, ni à plus forte raison par le gouvernement anglais.

— La même feuille contient ce qui suit :

On dit que le ministère s'est enfin déterminé à donner des ordres pour que les Espagnols réfugiés, qui s'étaient depuis un mois rassemblés près des frontières d'Espagne, et qui avaient organisé des Juntes, soient dirigés de nouveau vers l'intérieur, à 40 lieues au moins de la frontière. Si le fait est vrai, et si les ordres sont exécutés, ce serait la ruine complète de projets dont la publicité avait déjà rendu l'accomplissement bien difficile.

— Le gérant de *la Mode* a été condamné par arrêt de la Cour d'Assises de la Seine, du 31 janvier dernier, à deux ans de prison et 6,000 fr. d'amende. Quelques jours après cet arrêt, dans son numéro du 5 février, le journal *la Mode* annonça qu'il allait publier au prix de 5 fr., une brochure contenant un compte-rendu de son procès, il encadra dans le même numéro des bulletins de souscription. Enfin une circulaire, signée *la Mode*, a été adressée à tous les abonnés de ce journal pour les engager à souscrire à ce compte-rendu. Le ministère public a vu dans ces divers faits le délit d'ouverture et d'annonce publique d'une souscription, ayant pour but de pourvoir au paiement d'amende et de frais dont la condamnation a été judiciairement prononcée, et il a cité devant le tribunal correctionnel M. Walsh, directeur et rédacteur-en chef de *la Mode*, et le gérant M. Voilet de Saint-Philbert. M. l'avocat du roi de Royer a soutenu la prévention. M. Berryer a présenté la défense.

Le tribunal a rendu aujourd'hui un jugement par lequel il a déclaré que les faits que nous venons de rapporter constituent le délit poursuivi par le ministère public, et il a condamné M. Walsh à 3 mois de prison et 3000 fr. d'amende, et le sieur Voilet de St. Philbert à 2 mois de prison et 2000 fr. d'amende.

BELGIQUE.

AFFAIRE DU COMPLOT CONTRE LA SURETE DE L'ÉTAT.

13e *Audience. — Lundi* 14 *mars.*

L'affluence des curieux devient de plus en plus considérable. Les curieuses ont repris leurs places dans le prétoire

On remarque parmi les témoins encore à entendre, MM. le baron d'Hoogvorst, général-en-chef des gardes civiques du royaume; le comte de Briey de Claireau, ministre des affaires étrangères; Beunen, intendant général; le comte de Brias, lieutenant-général; Louis van Gelder, président du tribunal de commerce à Bruxelles; Vandenplas, éditeur responsable du *Lynx*, tous cités à la requête des accusés. Il y a aussi M. le lieutenant-général Clump, cité en vertu du pouvoir discrétionnaire de M. le président.

La séance est ouverte à 10 heures un quart. A l'ouverture de l'audience, M. le président, vu le certificat de maladie produit par M. Mosselman, un des deux jurés supplémentaires et signé par le docteur Froidmont, et sur l'avis du ministère public, prononce la dispense de ce juré pour le reste de la session.

Le témoin Michaëls, témoin à décharge, est rappelé et sur l'invitation du président, il dépose sur le bureau une lettre dont il avait été question et qui aurait été écrite de la main de Kessels pour servir de minute d'une lettre que le témoin devait adresser au ministre de la guerre.

Le président, après avoir pris connaissance de cette lettre, déclare, que complètement étrangère aux faits de la procédure, elle ne peut être communiquée.

M. Le comte de Briey, ministre des affaires étrangères, est introduit avec le cérémonial prescrit par un décret impérial. Un fauteuil spécial lui est destiné.

Me Roussel déclare que la défense a renoncé à l'audition de ce témoin, et que, par conséquent, elle n'a aucune interpellation à faire; mais que le ministère public a insisté pour que cette audition ait lieu.

M. le ministre dépose que c'est à lui que les premières révélations concernant le complot ont été faites en septembre dernier.

D'après ce qui a été déclaré au ministre témoin, le mouvement devait éclater primitivement du 12 au 15 septembre, mais comme on trouva l'époque des fêtes plus propices, et que d'ailleurs le roi était absent de la capitale, le moment fut différé. Le mouvement devait éclater vers sept heures du soir comme étant le moment le plus favorable, à cette heure les troupes devaient se rendre à leurs casernes, et la foule qui encombrait les abords du Parc, ainsi que l'obscurité de la nuit devaient favoriser le mouvement.

On devait s'emparer des pièces de canon montées en batterie de siége hors de la porte de Namur, et l'on semblait compter pour la réussite du mouvement, sur la coopération de la garnison de Bruxelles, de celle de Mons et de 15,000 hommes de la ville de Gand.

Le roi et la reine devaient être tenus en ôtage pour le cas d'une intervention de l'armée française, et LL. MM. devaient même être mises à mort. On devait mettre le feu au gazomètre, piller les banques et incendier le palais de la Nation. On devait aussi s'emparer des personnes du général Buzen, ministre de la guerre, et de M. Nothomb, ministre de l'intérieur. On espérait ne point rencontrer de résistance chez les troupes, et l'on semblait même compter beaucoup sur le régiment des guides.

M. le président : Les détails que vous venez de nous donner sont-ils le résultat d'une seule révélation du major Desaegher, ou de communications successives?

Le témoin : C'est le résultat de communications successives.

M. le président : Ces déclarations ont-elles été spontanées, et pouvez-vous affirmer que le gouvernement n'a rien fait pour provoquer à la conspiration, par des agens provocateurs ou tout autre moyen?

M. le ministre des affaires étrangères : Je puis affirmer que les révélations de M. le major Desaegher ont été toutes spontanées, et que le gouvernement n'a employé aucun moyen quelconque de provocation. Les premières déclarations du major ont même rencontré chez moi, comme chez le ministre de la guerre, une incrédulité marquée. M. Desaegher témoignait sa répugnance d'aller plus avant pour fournir des preuves, et notamment en recevant de l'argent.

Pendant les fêtes, le 26 je crois, je fus informé que le général Lecharlier était attendu de Waterloo, le soir, avec des habitans de la localité, pour prendre part au mouvement. En effet, M. Lecharlier arriva, mais seul, et descendit à l'*Hôtel du Groenendael*. Il devait y avoir trois banquets le soir, et c'est à l'issue de ces réunions que l'on devait commencer. Le mojar Desaegher fut chargé de s'y rendre, avec mission de trouver un prétexte pour sortir avant la fin du repas, afin que l'on pût arrêter [illegible] conspirateurs qui y assistaient. Il paraît que, faute d'argen[t] [illegible] partie dut être remise, car il n'y eut pas même de fonds, [illegible] boire du vin. Nous étions, mes collègues et moi, réunis au mi[nis]tère de la guerre, attendant les événemens : tout se passa av[ec] calme et la tranquillité publique ne fut point troublée.

M. le général Vandermeere : M. le ministre ne sait-il pas si [illegible] lui a désigné des personnes assises ici sur le banc des accu[sés] comme devant assister à ces trois banquets?

M. le comte de Briey : On a cité les deux frères Vandersmissen, mais je ne pourrais assurer si M. le général Vandermeere [illegible] a éte signalé comme devant faire partie des banquets.

M. De Bavay, avocat-général : Mais chaque fois qu'il [illegible] question du complot ne parlait-on pas d'autres personnes [illegible] des frères Vandersmissen ?

M. le ministre. Oh certes ! Chaque fois que des révélations [illegible] ont été communiquées, on citait outre les Vandersmissen [illegible] général Vandermeere, Parent et l'intendant Parys.

M. le président, sur l'interpellation faite au témoin si on [illegible] citait pas aussi les généraux Nypels et Lecharlier, déclare [illegible] ces personnes n'étant pas en cause, la question ne peut être [illegible] au ministre.

Interpellé par le ministère public, M. le comte de Briey, [dé]clare que le major pensionné Desagher a fait encore des dé[cla]rations concernant le complot, postérieurement aux derni[ères] fêtes de septembre.

Cette déposition terminée, un huissier reconduit M. le mi[nis]tre jusqu'à la porte d'entrée du palais de la Cour, en obser[vant] le même cérémonial qu'à l'introduction de ce haut fonctionna[ire].

Cours des Fonds Publics.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 14 MARS.

PAYS-BAS.	Int	Cours du 12 mars.	Cours du 14 mars. Fluctuaions.		Fermé
Dette active..	5	101 13/16	de 101 3/4	à 101 7/8	—
d° d°	2½	—	» 52	» 52 1/16	52
d° différée		—	» —	» —	—
Billets de chance.		—	» 26 1/8	» —	—
Syndicat..	4½	—	» 92 5/8	» 92 3/4	92 1[illegible]
d°	3½	—	» —	» —	—
Société de Commerce	4½	156 5/8	156 1/2	» 156 3/4	156[illegible]
d° nouvelle	4½	—	» —	» —	—
Emprunt de 1836	4	—	» —	» —	—
d° des Indes.	5	98 7/8	» 98 13/16	» 98 15/16	98 1[illegible]
RUSSIE.					
Ob. Hope & C. 1798 & 1816.	5	—	» 105 1/2	» —	—
d° d° 1828 & 1829.	5	—	» 105 1/2	» —	[illegible]
Insc. au G. L.	6	—	» 68 15/16	» —	[illegible]
Certific. au d°.	6	—	» 70 1/2	» 70 9/16	[illegible]
d° à Hambourg	5	—	» —	» —	—
d° à Londres 1822.	5	—	» —	» —	—
d° inscript. 1831/33.	5	—	» —	» —	—
Emprunt de 1840.	4	—	» 88 1/2	»	—
PRUSSE.					
Oblig. à Londres 1830	4		» —	» —	—
Act. Lot. de 50 Rix	f		» —	» —	—
ESPAGNE.					
Perp. ém. Amsterdam	5		» —	» —	—
d° à Londres	3	—	» —	» —	—
Passive.	5	—	» —	» —	—
Dette différée à Paris		—	» —	» —	—
Deffered		—	» —	» —	—
Ardouin	5	— 7/16	» 21 1/2	» 21 5/8	21[illegible]
AUTRICHE.					
Oblig. Goll. & Comp.	4	—	» —	» —	—
d° métalliques.	5	—	» 106 5/8	» —	—
d° d°	2½	—	» —	» —	—
NAPLES.					
Certif. à Amsterdam	5	—	» —	» —	—
d° à Naples.	5	—	» —	» —	—
d° à Londres.	5	—	» —	» —	—
DANEMARCK.					
Obl. à Londres.	3	—	» —	» —	—
ANGLETERRE.					
Cons. Ann.	3	—	» —	» —	—
FRANCE. Inscr. au G. L.	3		» —	» —	—
POLOGNE. Act. 1835	f	—	» —	»	—
BRÉSIL. Cons. Ann.	5		» 66 1/2	» —	—
MEXIQUE. d° d°	5	—	» —	» —	—
COLOMBIE. emp. 1824.	6	—	» —	» —	—
PÉROU. d° d°	6	—	» —	» —	—
PORTUGAL.					
Oblig. à Londres.	3	—	» —	» —	—

BOURSE DE VIENNE DU 7 MARS.

Métalliques, 5 %	107 5/8	Lots de 1834.	68[illegible]
Dito, 4 %	100 1/4	Actions de la Banque.	[illegible]
Dito 3 %	—		

BOURSE D'ANVERS DU 14 MARS.

	Int.		
Métalliques.	5	110 3/4	A.
Naples	5	—	
Ardouin.	5	21 5/8	P.
Dette différée, anc.		—	
Dito nouv.		—	
Passive.	5	5 3/4	P.
Lots de Hesse		25	P.

Cours après la Bourse (2 3/4 heures):

Ardouin 21 5/8

Idem, Primes au 24/25, 21 7/8 dont 1/4 A.

BOURSE DE LONDRES DU 12 MARS.

Cons. 3 %.	89 3/8 P.
Holl. dette act. 2 1/2 %	52 1/8, 1/4
Dito dito 5 %	102 3/4, 103
Dito Emprunt 1837, 5 %	99 7/8, 100 1/8
Espagne.	24 3/4, 25
Portug. (nouv.)	34 1/
Russes	112 1/2, 113 1/2

Le prix de l'abonnement est de 26 florins par an ou 7 florins par trimestre pour La Haye, et de 30 florins par an ou 8 florins par trimestre pour les autres villes du royaume. On s'abonne au bureau *Petit Marché-aux-Herbes*, section E., N° 370, ainsi que chez tous les libraires et directeurs de postes du royaume. M. AUGUSTE DE VIGNY, directeur de [la] CORRESPONDANCE, à Paris, rue des *Filles-St.-Thomas* (*Place de la Bourse*), n° 5, est seul chargé des *Abonnemens* et *Annonces* pour la France.

IMPRIMERIE DE A. D. SCHINKEL.